

# REGION WALLONNE

## LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITE

### Modification de la composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM) de BASSENGE

Vu le Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie, notamment l'article 7 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2009, modifié le 21 janvier 2010, fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2009 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 relative à la mise en œuvre des commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et de mobilité ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 juin 2008 approuvant le renouvellement de la composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité de BASSENGE ;

Vu la délibération du conseil communal de Bassenge du 8 avril 2010, transmise à la Direction générale opérationnelle de l'aménagement du territoire, du logement, du patrimoine et de l'énergie le 27 avril 2011 ;

Considérant que Monsieur Serge FRAIKIN, actuel membre effectif représentant la majorité au sein du quart communal, a remis sa démission ;

Considérant que le conseil communal propose de désigner le suppléant de Monsieur FRAIKIN - Monsieur Philippe DEFRAIGNE - pour le remplacer ;

Considérant que cette proposition est conforme au prescrit décrétoal ;

### ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup>** - La modification de la composition de la CCATM de BASSENGE, telle que contenue dans la délibération du conseil communal du 8 avril 2010, est approuvée.

En conséquence, il est mis fin aux mandats de :

- membre effectif de Monsieur Serge FRAIKIN.

- membre suppléant de Monsieur Philippe DEFRAIGNE.

Les autres mandats sont confirmés.

**Article 2** - La CCATM est désormais composée comme suit :

**Président de la CCATM :**

Karl SIMON

**Représentants du quart communal :**

Effectifs	Suppléants
Philippe DEFRAIGNE	/
Philippe KNAPEN	Marie-Ange SIMON
Alexis TILKIN	Marcel DISTEXHE

**Représentants des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité :**

Effectifs	Suppléants
Bernadette GRAILET	Paul HERNAY
Marc LETIHON	Josy JODOGNE
Huberte DELILE	Alain BEGUIN
Dany FRAIKIN	/
Jean-Luc DOUTREWE	/
Arsène KAYEUX	Martin LOUIS
Vincent FIUME	Francis KRAUTH
Christian PIETTE	/
Georges MALOIR	/

**Article 3** - Le présent arrêté sort ses effets le jour de sa notification au collège communal.

Fait à Namur, le

14 JUIN 2011



Le Ministre de l'Environnement, de  
l'Aménagement du Territoire et de  
la Mobilité,

Philippe HENRY